

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/64 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/33	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (M. Thierion)

Le vingt-huit avril deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 20/04/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, M. VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel, M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir à Mme DION Valentine.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESORPTION DE RUINES

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/12 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant le dispositif de soutien à la résorption de ruines et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Prénom Nom	Adresse	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
	08400 BRECY BRIERES Bâtiment concerné : 08400 BRECY BRIERES	6 840,00 €	6 840,00 €	3 420,00 €
	08240 BARRICOURT Bâtiment concerné : [REDACTED]	1 818,00 €	1 818,00 €	909,00 €
	08240 TAILLY Bâtiment concerné : 08240 TAILLY	4 812,00 €	4 812,00 €	2 406,00 €
	TOTAL	13 470,00 €	13 470,00 €	6 735,00 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

04 MAI 2021

04 MAI 2021